

Table des matières

Objectifs et articles précédents.....	1
Quelques prémisses sur la production, les échanges, le travail.....	1
Petits boulots dont travail domestique.....	6
Notes prises.....	6
Approche critique : élucidation des énoncés.....	10
Approche interprétative des salariés.....	12
Approche inventive.....	13

Cet article (C-2) « travail domestique » et petits boulots est sous Creative Commons BY-SA 4.0.

Cet article appartient à la rubrique [analyses de sujets sociaux économiques](#) de notre cahier de recherche [actualisation puis mobilisation de spinoza dans les sciences sociales](#).

Pour être sûr de lire la version la plus récente, cliquez [ICI](#)

Objectifs et articles précédents

Cet article a pour objet les « petits boulots », dont le travail domestique. Il propose d'abord quelques prémisses préalables, définitions et postulats, servant de repères pour considérer ensuite les perceptions et conduites des gens, ceux qui travaillent, ceux qui les emploient et les bénéficiaires. Une approche critique, puis interprétative et enfin inventive est utilisée. Cet article s'appuie sur les recherches de l'IDHE.S sur les petits boulots et le travail domestique, et considère les questions suivantes : quels énoncés poussent les uns à faire faire ce qu'ils sont en mesure de faire et d'autres à faire pour d'autres ces « petit boulots ».

Cet article repose sur les 2 [articles \(B-1\) approches critique et interprétative](#) et [\(B-2\) Prémisses fondamentales pour toute SHS](#).

Quelques prémisses sur la production, les échanges, le travail

Notre épistémologie, pour être cohérente, repose sur **quelques prémisses préalables , définitions et énoncés, qui sont un minimum à prendre en compte pour notre sujet en sociologie du travail**. Par hypothèse, ces prémisses sont considérés comme comprises sinon acceptées par toute personne ayant des activités ou en bénéficiant. Ainsi, les postulats 1 à 4 conduisent beaucoup de salariés à considérer la nécessité et l'utilité de leur travail et à accepter certaines contraintes à prendre en compte par leur entreprise. En revanche, le postulat 5 est compris mais non accepté par beaucoup : il est considéré comme légitime par certains et subsume

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

malheureusement les 4 premiers pour les autres.

Pour rappel, les 3 premiers postulats, fondamentaux, sont déjà proposés dans l'[article \(B-2\) Prémises fondamentales pour toute SHS](#), chapitre « Prémises dans la sphère de mise à disposition de biens et de services ». Les autres postulats ainsi que les définitions se rapportent aux objets de cet article.

Postulat 1 : pour survivre et vivre au mieux, il est nécessaire pour toute personne de bénéficier de biens et de services,

Postulat 2 : pour la mise à disposition de ces biens et services, des activités humaines sont nécessaires,

Postulat 3 : cette mise à disposition de biens et de service et des activités humaines pour ce faire sont des nécessités de la nature : la société dans son ensemble ne peut y échapper.

Remarques : le plus souvent, ces nécessités de la nature sont prises en charge, mises en œuvre, par des institutions humaines. Ce postulat 3 souligne que le concept de « centralité du travail » (voir définition 4-bis) ne peut être ignoré.

Définition 1 : L'échange est une modalité, qui se veut consensuelle ou contractuelle, de répartition des biens, des services et des activités humaines pour les mettre à disposition,

Remarque 1 : Le vol, la confiscation, l'esclavage sont d'autres modalités de répartition. Le plus souvent, un accord ou contrat d'échange n'est pas le résultat d'une délibération habermassienne : rapports de force, chantage, utilisation des sentiments conduisent également à des « accords ».

Définition 2 : l'échange est marchand lorsqu'il est fondé sur une « monnaie » (en tant que moyen de mesure, d'échange et parfois d'accumulation de richesse).

Remarque 1 : afin d'être marchand, l'échange doit donc être monétisable. Cette monétisation est le signe d'une reconnaissance. Quelque chose (activité humaine, bien et service) est reconnue si elle est identifiable, voire mesurable, dans un référentiel reconnu par un groupe suffisant; c'est le cas de la monnaie. Suite à cette reconnaissance, l'échange est souvent marchand, mais il peut être autre, ex : social, symbolique, dans le cadre d'une R.E.S. (voir remarque 2), etc...

Remarque 2 : les réseaux d'échanges utilisent toujours une « monnaie » (ex : S.E.L., inscription dans un cahier d'activités) sous-entendant le plus souvent une exigence de contrepartie, mais excluant ou limitant drastiquement l'accumulation.

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

Avec une fibre marxiste, nous rajoutons les définitions 3 et 3-bis :

Définition 3 : l'échange marchand est dit exploiteur et injuste si la répartition de richesses constatée est jugée non conforme aux postulats 1 et 2 selon des critères d'équité à définir socialement et politiquement. Une répartition inéquitable peut être l'échange défini ci-dessous :

définition 3-bis : l'échange marchand est capitalistique lorsque l'objectif, qui subsume les autres objectifs (ceux cohérents avec les postulats 1 à 4) ainsi que les activités correspondantes elles-mêmes, est l'accumulation soit d'un bien tangible (un service ne s'accumule pas), soit de la monnaie.

Remarque : Par la suite, nous ne parlerons que d'accumulation monétaire eu égard à la puissance de la monnaie (Voir [article \(D-1\)](#) Critique spinoziste des thèses de Orléan&London.)

Les mots « travail » et « travailler » étant souvent utilisés pour toute activité, nous proposons les définitions suivantes au regard du type d'échange :

Définition 4 : L'activité humaine d'une personne est une activité sociale lorsque le bien ou le service réalisé auquel contribue cette activité est destiné à d'autres, échangé. Cet échange peut comprendre et même se limiter à une reconnaissance symbolique, sociale, affective. Toute activité humaine que pour soi-même¹ est appelée activité personnelle.

Remarque 1 : Toute activité humaine que pour soi-même n'est pas une activité sociale, quand bien même cette activité servira au futur pour une activité sociale, ex : lire, apprendre, faire du sport hors cadre d'une activité sociale (chercheur, pompier). Nous l'appelons activité « personnelle » quand bien même cette activité personnelle utilise des biens et services procédant d'activités sociales d'autres personnes et qu'elle comprenne des interactions entre personnes (ex : jouer au foot, sauf jouer comme « entraîneur » pour apprendre aux autres). Monter pour son propre usage un meuble ikea est une activité personnelle, activité nécessaire si on veut jouir du meuble.

Remarque 2 : Souvent, une activité a une dimension personnelle **et** sociale, ex : théâtre amateur ou chorale se produisant ou non en spectacle. Il y a donc une question d'appréciation.

Définition 4-bis : Une activité humaine, sociale ou personnelle, est un travail² lorsqu'elle doit

1 En mobilisant de Ricoeur à Jonas, « pour soi-même » peut inclure « pour ses (très) proches », à l'aune des attaches, des sentiments ; « pour les autres » comprenant voisins, compatriotes, les autres sur terre et les générations futures. Tout débat sur le statut du travail domestique est à apprécier selon la perception de la famille, ex : si la famille est « soi-même et ses très proches » et si « soi-même » est la femme-mère perçue comme incarnant la famille, alors l'activité domestique est une activité personnelle-privée, donc sans échange marchand d'après les définitions suivantes. Par contre, si comme *Silvia Federici* nous considérons la famille et les activités domestiques comme le lieu principal du travail de reproduction de la force de travail, donc activité sociale, la famille et en tant que telle la « mère de famille », s'il y a amalgame, sont à rétribuer selon les définitions 5 et suivantes.

2 Travail : ensemble des activités humaines organisées, coordonnées en vue de produire ce qui est utile; activité productive d'une personne. (Source : Le Robert illustré, 2012.)

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

respecter un certain nombre de contraintes, de règles, de « professionnalisme », dictées par la « société », parfois même imposées.

Remarque : nous pouvons poser que toute activité humaine sociale est un travail, la destination sociale exigeant le plus souvent le respect de contraintes, règles, etc...

Définition 5 : L'activité sociale est un travail dit bénévole³ lorsqu'il n'y a pas d'échange marchand (définition 2) entre celui qui a cette activité contribuant à des biens et/ou services et d'autres qui se saisissent de ces biens et services. Un travail bénévole est de plus dit gratuit s'il n'y a aucune espèce de reconnaissance par autrui (reconnaissance symbolique, sociale, affective) des personnes qui réalisent ce travail.

Remarque 1 : La gratuité d'un travail est appréciée à l'aune de la reconnaissance envisagée : monétaire, sociale, symbolique, affective. Le bénévolat est revendiqué, accepté, assumé. La gratuité « totale » est le plus souvent subie, constatée : rares sont ceux qui souhaitent un travail totalement invisibilisé sans aucune reconnaissance, aucune sorte d'échange, même symbolique ou affectif.

Remarque 2 : un travail bénévole, et à fortiori gratuit, est toujours une source de richesse pour d'autres, soit qu'ils en jouissent, soit qu'ils en tirent une reconnaissance, soit qu'ils en tirent un revenu monétaire. Si cette reconnaissance ou ce revenu sont connus et sujets à discussion, le bénévolat, et à fortiori la gratuité, peut être incompris, remis en cause, dénoncé, etc.....

Définition 6 : L'activité sociale est un travail rémunéré lorsqu'il y a échange marchand entre celui qui a cette activité contribuant à des biens et/ou services et ces autres qui se saisissent de ces biens et services.

Remarque : Nous excluons donc toute rémunération par d'autres au titre d'une activité personnelle, sans toutefois oublier le postulat 1.

Définition 7 : le travail rémunéré est un travail salarié lorsque il y a échange marchand du temps de travail⁴ entre celui qui travaille à la mise à disposition du bien ou du service et celui, possesseur du bien ou service, qui réalise l'échange marchand avec le bénéficiaire de ce bien ou service.

3 Pour le Conseil économique et social (avis du 24 février 1993) « est bénévole toute personne qui s'engage librement pour mener une action non salariée en direction d'autrui, en dehors de son temps professionnel et familial ». Au regard de la note à propos de « pour soi-même », le travail bénévole est une activité « pour les autres » qui ne sont pas des proches (ex : famille), question de sentiments et de sensibilité, d'appréciation de chacun.

4 Cet échange marchand relève d'un rapport de force totalement déséquilibré pour 2 raisons : (i) « *Ce que l'ouvrier vend, ce n'est pas directement son travail, mais sa force de travail, qu'il met temporairement à disposition du capitaliste* » (Marx, 1968, Le Capital, OEuvres, Économie (I) et (II), Paris, Gallimard, coll. « La Pléiade » p. 509), (ii) il s'agit d'une relation de subordination et le droit du travail énonce ceci fort clairement : « *Ce qui caractérise le contrat de travail, c'est que le salarié ne se borne pas à promettre l'exécution d'un travail ou la fourniture d'un service, mais qu'il se place sous l'autorité de l'employeur pour l'exécution du travail.* » (Rivéro, Savatier, 1981)

Centralité du travail : *Toute philosophie sociale se fondant sur la centralité du travail doit avoir pour fondement les postulats 1 à 3, ainsi que les définitions 1 à 7. Cette centralité du travail est un concept à retenir en S.H.S. si l'on suppose que les postulats et définitions cités sont compris et partagés par les personnes du terrain étudié.*

Postulat de la marchandisation capitaliste : la tendance fondamentale de l'activité capitaliste est de marchandiser toute activité humaine, toute la richesse qu'elle crée.... car cette richesse est supposée générer une plus-value permettant une accumulation monétaire. *Cela est bien sûr encore plus vrai lorsque cette activité humaine est un travail bénévole, gratuit.*

Caractérisation des petits boulots : les postulats 1 à 3 ainsi que les définitions 4 à 7 conduisent à envisager des activités humaines, considérées par tous comme nécessaires, qui peuvent être soit sociales soit personnelles (définition 4) car ne requérant que peu de moyens, de prédispositions et de savoir-faire. L'opportunité d'un échange marchand de ces activités se pose alors à chacun. Ces mêmes postulats conduisent également à envisager des activités particulièrement ingrates physiquement et/ou socialement pour la plupart des gens, activités requérant beaucoup de moyens, mais peu de prédispositions et de savoir-faire.. Les « petits boulots », « sales boulots » et les activités domestiques entrent dans ces 2 catégories.

Postulat 4 : Dans le cadre d'échanges fondés sur une monnaie (Comme mesure de richesse et moyen d'échange), il y a « nécessité de la nature » pour une organisation à acquérir au moins autant de richesse (vente de biens et de service, subventions, financements provenant d'impôts et taxes, activité humaine bénévole) qu'elle en distribue (salaires, dons, allocations, dividendes, etc.).

Postulat 5 : L'accumulation, dont monétaire, au delà de provisions, économies, pour faire face aux aléas n'est pas une nécessité de la nature. C'est une « exigence » d'institutions humaines dont les « raisons » sont à trouver du côté de ceux qui contrôlent ces institutions (besoin existentiel, Cupidité, désir de puissance et de domination?). En tout état de cause, cette accumulation peut être un puissant instrument de domination, surtout si elle est monétaire.

Remarque : Dans le cadre d'institutions humaines, pour faire face aux aléas, une autre alternative à l'accumulation par chacun est la mutualisation des risques, la communauté de biens, la solidarité.

Petits boulots dont travail domestique

Notes prises

Ce sujet est transversal à 2 thèmes de séminaires :

Séminaire du CPN « faire travailler le client »

Colloque de l'IDHE.S sur le travail domestique.

De plus, il y a de nombreux travailleurs domestiques et « petits boulots » parmi mes proches, ma famille, travail constituant la plus grande partie, sinon la seule, de leur activité professionnelle.

Ce sujet concerne toutes les activités humaines prises en compte dans la caractérisation des petits boulots : *les postulats 1 à 3 ainsi que les définitions 4 à 6 conduisent à envisager des activités humaines, considérées par tous comme nécessaires, qui peuvent être soit sociales soit personnelles (définition 4) car ne requérant que peu de moyens, de prédispositions et de savoir-faire. L'opportunité d'un échange marchand de ces activités se pose alors à chacun. Ces mêmes postulats conduisent également à envisager des activités particulièrement ingrates physiquement et/ou socialement pour la plupart des gens, activités requérant beaucoup de moyens, mais peu de prédispositions et de savoir-faire.*

Ces activités étant possiblement personnelles ou sociales (définition 4), le postulat de la marchandisation capitaliste est à prendre en compte dans un environnement économique capitalistique : *la tendance fondamentale de l'activité capitaliste est de marchandiser toute activité humaine, toute la richesse qu'elle crée.... car cette richesse est supposée permettre une plus-value.*

Le sujet « faire travailler le client » conduit aux remarques suivantes :

Si l'on considère la variété des services possibles entre production de biens et M&D effective de ceux ci au client final, la possibilité de les réaliser sous forme d'activités personnelles ou sociales existe de tout temps :

Fast food et autres schnell Imbiss ou vendeurs de plats chauds dans les rues dans tous les pays du monde,

éplucher et faire cuire les légumes achetés avant de les consommer,

aller chercher les produits au lieu de production (« ex-works », ferme de cueillette) ou se les

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

faire livrer chez soi (« D.D.P⁵. », commander les légumes sur internet et être livré à domicile), en passant par aller au supermarché ou au marché du coin,

préparer soi-même les plats ou acheter des plats tout préparés chez le distributeur du coin ou même se les faire livrer,

Acheter de l'électro-ménager, aller le chercher au dépôt, le transporter et l'installer soi-même ou se le faire installer, mettre en service, et se faire débarrasser de l'ancien, etc... etc....

De tout temps, l'activité humaine entre la production d'un produit et sa jouissance est une activité nécessaire si l'on veut effectivement jouir du produit (« nécessité de la nature »), nécessité conduisant à se poser la question de marchandiser ou non cette activité, comme le rappelle le postulat de la marchandisation capitaliste.

Comme il s'agit essentiellement de services, et donc de main-d'œuvre, la rémunération de celle-ci vs le prix que le client est prêt à payer est un facteur prépondérant. Le client est souvent presque capable de faire lui-même ces services mais ne le fait pas par manque de temps ou de commodités, pour une question de standing social, etc.... Il s'agit donc de services auxquels on attribue une faible valeur ajoutée. Le client ne souhaite donc pas payer très cher pour ce service mais il souhaite en bénéficier en temps et en heure (ex : livrer une pizza à l'heure convenue). Aussi, la pression sur les coûts de main-d'œuvre de ces services est très forte, d'autant plus forte si le service est rendu via une société de prestation de ces services, qui a donc en plus ses exigences de profit.

L'objet d'étude « l'invalorisation du travail » ou « la mise au travail des clients », n'est pas le bon et d'après les définitions 4 et suivantes une activité personnelle n'est pas toujours un travail, encore moins « salariable ».

Le sujet « *faire travailler le client* » est donc reformulé ainsi :

« Diversité des prises en compte des activités humaines entre la production et la jouissance effective par le client final de biens et de services à l'aune des conditions sociales ».

Une première question est alors : *quels sont les causes, les conditions sociales qui expliquent le fait que certaines tâches sont réalisées soit par le client, soit par un fournisseur rétribué pour ce faire ?* Et en tenant compte de la subsomption de profit une deuxième question se pose : *quels sont les conditions sociales qui rendent plus rentable pour un fournisseur de ne pas réaliser lui-même certaines activités humaines entre la production et la jouissance effective par le client final de biens*

5 Termes des incoterm « exworks : disponible au quai de fabrication; DDP : delivery and duty paid

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

et de services et donc de les faire réaliser (sic) par ce client final ?

Ces activités humaines sont par exemple :

l'acheminement d'une chose achetée (meuble, électro-ménager, plat préparé, etc...) jusqu'à la destination convenue (quai de l'usine, entrepôt, sur l'étagère du magasin, au comptoir, chez soi, etc...)

des services de préparation ou d'installation, de montage, de mise en service,

des services d'entretien, maintenance, d'assistance à l'utilisation,

les travaux domestiques, chez des particuliers ou dans des organisations, notamment d'entretien pour continuer à jouir de ses biens (ex : propreté et rangement du logement et du linge), préparer le repas.

Pour les travaux domestiques, les 2 questions ci-dessus sont adaptées ainsi :

quelles sont les conditions sociales qui rendent possible pour le bénéficiaire de ne pas réaliser lui-même des activités domestiques de toute sorte et de les faire réaliser par d'autres, par l'intermédiaire ou non d'entreprises spécialisées ?

quelles sont les causes, les conditions sociales qui favorisent l'existence d'une main-d'œuvre disposée ou contrainte de réaliser ces activités domestiques ? Question à associer à la première question à propos des petits boulots entre production et jouissance d'un produit.

Les postulats-énoncés, résultat de l'approche critique, doivent répondre en grande partie à ces questions.

Le colloque de l'IDHE.S sur le travail domestique permet également d'apporter quelques éléments sur les points suivants :

les spécificités de la domination dans ces activités à expliciter avec une analyse foucauldienne et I.M. Young,

la reconnaissance et même l'estime de soi que procure ces types d'activités sociales qui pourraient être personnelles,

les perceptions et les conduites qu'en ont les exécutants.

En particulier avec l'étude de **Natalie Benelli** (École d'études sociales et pédagogiques Lausanne, HES-SO) : ce que « reconnaître le travail domestique » veut dire : (dé)qualification et rapports de pouvoir dans le nettoyage en Suisse.

Rapports de pouvoirs :

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

Entre employeur et employés : meilleurs conditions quand ce travail est internalisé, moins bonne si activité externalisé (sous-traitées) à des sociétés spécialisées car profit à faire.

Entre « bénéficiaires » et ceux qui nettoient : horaires décalés par rapport aux bénéficiaires qui bossent ... et qui parfois restent présents (on fait alors le minimum requis .. pour ne pas gêner le travail « noble » du bénéficiaire) et qui sont capables de faire ce travail (souffrance quand les nettoyeuses et leur travail sont ignorées (aucune appartenance possible)).

Quand les bénéficiaires sont des personnes dépendantes, malades, là ont fait plus, on peut passer la serpillière et dans les IMS on le fait avec plus de « bon coeur » (on est utile, reconnue, valorisation symbolique des nettoyeuses par leurs relations avec les malades ou personnes âgées, comme des aides soignantes, ex : reboutonner un habit), beaucoup plus de bon cœur que dans les chalets touristiques : humiliant car les touristes laissent vraiment leur « merde » ... qu'ils auraient pu nettoyer grossièrement (bouteille de sirop renversée).

Le management se fait facilement au résultat en ignorant le travail requis, exemple : tout le monde est capable de mettre un gant blanc et de traquer la moindre poussière.

Discrimination genrée **entre** le personnel nettoyant : Machines pour les hommes et serpillières et poubelles pour les femmes.

Dans les petits boulots et les travaux domestiques, la domination possible peut être constatée comme maximale en reprenant les 3 dimensions de la gouvernementalité foucauldienne : Relations de pouvoir, maîtrise des savoirs (tout le monde sait faire, même le donneur d'ordre, et peut donc porter un jugement), discours et communication sur le sujet (voir discours publicitaire des entreprises de nettoyage domestique à propos de la libération des bénéficiaires). Cette domination est également mis en exergue en reprenant les 5 figures de l'oppression définies par I.M. Young (Exploitation, discrimination (genre, origine), domination culturelle (immigrés), privation de tout pouvoir, violence) ainsi que son concept de structures sérielles (avec Sartre) et les analyses en terme d'intersectionnalité (avec Kimberlé Crenshaw).

Malgré une forte potentialité de domination et en particulier pour le travail domestique, les relations interpersonnelles sont appréciées et recherchées : Il y a une dimension expressive à jouer le jeu des relations interpersonnelles, parfois paternaliste, en tout cas affectives, plutôt que de se limiter à une dimension instrumentale.

Plus fondamentalement, faire satisfaire par d'autres ses propres nécessités de sa nature est il un

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

acte d'émancipation libérateur pour le bénéficiaire qui aurait pu le faire et/ou un acte de domination aliénant pour l'exécutant ?

Quelques notes résument les facteurs de disponibilité de la main d'œuvre en fonction du contexte socio-économique :

Au Brésil (**Dominique Vidal** | Université Paris Diderot, URMI), en Suisse, comme partout :

Une crise économique (ou plutôt déséquilibre croissant de la répartition des richesses) semble faire se développer le travail domestique :

Quand l'emploi industriel diminue, l'emploi domestique augmente,

Quand l'emploi industriel augmente, les femmes immigrées font le travail domestique.

A propos de la reconnaissance et du statut accordé aux petits boulots et au travail domestique, la question suivante se pose : la précarité des travailleurs est elle une condition nécessaire du développement et de l'attrait pour les bénéficiaires ? En effet, statuts et législation protectrices comme en France et au Brésil, conduisent souvent aux énoncés « je fais moi-même » ou « je fais faire au noir » (Au Brésil, 70% du travail domestique est au noir) ou « je fais faire par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée » qui gère toutes les tracasseries administratives, quand bien même les statuts et législation mises en place sont souples : auto-entreprises, chèques emplois service.

Le montant du salaire est révélateur de la reconnaissance accordée à ces petits boulots et travail domestique. La nature de ces travaux conduit avec insistance à la question suivante de B. Friot : le salaire (et reconnaissance) est il à attribuer à la personne (à sa qualité) ou à sa fonction, son utilité ?

Plus généralement, et en particulier du fait d'emplois peu qualifiés, emplois à la portée de tous, la reconnaissance, notamment celle réglant le partage des richesses en tenant compte des postulats 1 et 2, est elle liée à ce que l'on est ou à ce que l'on fait ?

Approche critique : élucidation des énoncés

Au vues des notes prises, les 2 caractéristiques principales des petits boulots et du travail domestique sont (1-) faible valeur ajoutée attribuée (car le bénéficiaire peut en général le faire) (2-) souvent forte « nécessité de sa nature », du fait de nécessité de cette activité humaine pour jouir du bien (meuble transportée et montée, logement propre). *Notons qu'il est erroné de dire que le fournisseur fait travailler le client : il n'y a pas de coercition : nul besoin ni possibilité de l'obliger*

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

car c'est la nécessité de faire cette activité pour jouir du bien qui pousse le client à la faire. La main d'œuvre pour faire ce que le bénéficiaire pourrait faire est le plus souvent précaire, issues des couches les plus précaires de la population, quand bien même la législation prévoit des statuts : ils sont très ignorés car le travail au noir profite à tous, bénéficiaires et employeur, sauf à l'exécutant sauf s'il est sans papiers.

Au regard de ce nouvel objet d'étude, nous proposons ci-dessous quelques énoncés qui semblent assurer la cohérence des entreprises « capitalistes » qui souhaitent faire des affaires avec ces activités humaines « petits boulots », ainsi que la cohérence des particuliers qui bénéficient de ces services.

Postulat B-1 : postulat de la marchandisation capitaliste, y compris pour les activités mise en exergue dans la caractérisation des petits boulots.

Postulat B-2 : Pour être désirés et achetés par des clients, ces services doivent être de faible prix, exécutés rapidement, sans délais et à des heures à leur convenance (disponibilité, réactivité) ; sinon, ils le font eux-même.

Postulat B-3 : le coût du travail est LE paramètre prépondérant pour en fixer le prix (peu d'investissement, que du service) ; vient ensuite la flexibilité et la disponibilité du salarié pour ajouter de l'attrait à ces services.

Ces 3 énoncés permettent d'expliquer le « pourquoi » des faits sociaux de ce dernier siècle du capitalisme à propos de ces services et ce en 3 phases temporelles :

(1) Jusqu'au « 30 glorieuses fordistes », salariés, dont la valetaille, mal payés et acceptant toute sorte d'horaire, . Nombreux services de cet objet d'étude sont marchandisés (Meubles livrés et montés, vêtements sur mesure, blanchisserie, magasins servant le client, personnel de maison, etc..) mais la plupart de ces services sont accessibles aux seuls « bourgeois », les autres ne pouvant même pas se payer le bien lui-même, même sans les services qui vont avec,

(2) pendant les « 30 glorieuses fordistes » progression de l'emploi industriel puis tertiaire, salariés un peu plus en position de force, salaires augmentent, moins de salariés « volontaires » pour faire ces petits boulots. Certains de ces salariés peuvent se payer ces services ... surtout s'ils sont exécutés par des immigrés (femmes de ménage, etc..) donc possiblement mal payés et au noir... mais pas tous, loin s'en faut d'où..

..énoncé de pouvoir acheter des biens sans devoir acheter le service (On optimise le prix), ex :

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

fast food, supermarché et self-services, Lidl et autres Aldy aux rayonnages et au merchandizing très sommaires, maisons castor, meubles ikea, etc....

(3) de nouveau le chômage augmente structurellement et dès le début des années 80 promotion à nouveau des « petits boulots » pour répondre à la chute ou délocalisation des emplois industriels, à peu près les mêmes petits boulots qu'avant la période « 30 glorieuses » : pizzas à domicile, services domestiques, etc...

Grâce à ces « nouveaux petits boulots » avec des personnes prêts à les exécuter, les magasins même type Lidl montent en gamme et en service, plats cuisinés, et tout peut être livré chez soi ; Ikea, Castorama et autres proposent des services de livraison et de montage, Mac Do sert le client à table, et d'autres services se précarisent, ex : VTC Uber, delivero, etc... bientôt des cireurs de chaussures ou équivalent dans les rues,

Autre remarque : Ces services ne demandent que peu d'investissement au départ, ce qui est une bonne chose pour tout investisseur ayant la fibre financière : Rendement financier élevé même si rendement opérationnel faible. Il suffit d'avoir la taille.

Les organisations en cause ont le plus souvent des énoncés adressés aux clients finaux en terme de prix, qualité de la prestation, disponibilité et délais et ne font que très peu référence aux salariés qui exécutent ces prestations.

Approche interprétative des salariés

D'après les notes prises, le travail réalisé est plutôt perçu comme instrumental, car ce travail est caractérisé par une domination, celle du bénéficiaire et/ou donneur d'ordre (Voir analyse foucauldienne et mobilisant I.M. Young), et par une contrainte, celle du travailleur qui doit subvenir coûte que coûte à ses besoins.

Néanmoins, les salariés peuvent avoir une motivation externe plus « expressive » en se référant aux postulats 1 à 3 : utilité sociale du travail fait. Cette utilité est d'autant plus retenue que les bénéficiaires sont perçus comme incapables de réaliser ces tâches, pour toute sorte de raisons (bénéficiaires âgés et invalides). Par contre, rares sont ceux qui seraient motivés par atteindre les objectifs de leur entreprise.

Ils peuvent également avoir une motivation interne plus expressive à propos de la relation créée en particulier avec les bénéficiaires (cas surtout du travail domestique). Cet attachement du

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

personnel de maison à ses employeurs, notamment à ses enfants peut rendre d'autant plus douloureuse la rupture de contrat et l'oubli rapide par l'employeur de ses employés. Par contre, rares sont ceux qui y trouvent un épanouissement, un enrichissement personnel.

Le statut du salaire est surtout « instrumental », lié à la contrainte de survie, mais il peut être « épanouissement » durant un certain temps, ex : jeunes voulant être un peu indépendants financièrement des parents durant ses études.

Enfin, par exemple en Afrique, il y a une sorte de postulat du « ruissellement » : tout ménage aisé, notamment blanc, a une obligation sociale à faire travailler du personnel de maison. C'est une sorte de redistribution qui humilie moins qu'une charité sans discernement.

Approche inventive

Première interrogation : parmi tous les services objet de cette étude (ceux entre production et jouissance de biens et activités domestiques), certains doivent ils être exclus de la marchandisation?

(1) Si l'activité est marchandisée, plusieurs énoncés souhaitables sont adressés aux clients finaux ... que nous pouvons être et ce en particulier lorsque nous bénéficions de ces services chez nous (cas travail domestique) ou dans les locaux de notre employeur donneur d'ordre.

Sachant que la marge opérationnelle brute des entreprises de nettoyage les plus cupides se situe vers 50%, si cette marge brute est réduite à 30% (il faut au moins payer les frais de structure, salaires du back office), par exemple si l'employeur est une SCOOP ou une association attentives à ses salariés, (type réinsertion d'handicapés par le travail), les clients sont ils alors prêts aux conséquences des énoncés suivants :

Juste salaires pour les exécutants de ces services et plus-value minimale pour l'employeur, donc prêts à payer nettement plus pour tenir compte de salaires plus élevés, la baisse de 20% de la marge brute n'équilibrant pas les augmentations légitimes de salaire,

justes conditions et horaires de travail, donc clients prêts à ne pas exiger des délais et horaires de réalisation impliquant un travail d'enfer pour le salarié (sauf à le payer nettement plus s'il accepte cette vie là un temps) ou la systématisation du temps partiel (d'où travailleurs encore plus pauvres) pour plus de flexibilité de toute l'équipe,

(2) Exclure certains services de la marchandisation ; dans ce cas lesquels sommes nous prêts personnellement à réaliser (solution préconisée par Natalie Benelli |(École d'études sociales et

Article (C-2) « travail domestique » et petits boulots

pédagogiques Lausanne) lors d'une émission TV ayant provoqué un scandale sur le plateau) et/ou quelle organisation d'apprentissage éventuel, d'entre-aide réciproque à mettre en place pour organiser ces activités humaines nécessaires mais décréées non marchandisables ?

Remarque : cette approche inventive, si elle privilégie la non marchandisation, en particulier par impossibilité ou non volonté de payer ces services à un « juste » prix (selon les exécutants) contribue grandement à la réduction de la demande marchande pour ces petits boulots, avec alors la nécessité de repenser la distribution ou redistribution des richesses produites autrement que par le « ruissellement » par le biais du travail domestique et des petits boulots comme en Afrique.